

RAPPORT N° 2023-3 - 1 . 11 . 11

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 26/06/2023

Budget supplémentaire 2023. Budget général.

Le budget supplémentaire a traditionnellement pour objectif d'affecter le résultat constaté au compte administratif, d'inscrire les restes à réaliser et de procéder à l'ensemble des ajustements nécessaires à la hausse comme à la baisse des dépenses et des recettes, pour une exécution au plus près de la réalité des besoins.

Il s'inscrit dans la stratégie budgétaire responsable définie en 2022 et articulée autour de trois axes d'engagement :

- réduire le rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement et maximiser les recettes externes pour réduire la charge nette
- préserver une épargne nette suffisante pour maintenir une capacité d'investissement en faveur de la qualité de vie de tous les Val-de-Marnais
- diminuer au cours du mandat l'encours de la dette départementale.

Le budget primitif 2023 s'est voulu un budget d'engagement, poursuivant l'objectif de redressement des comptes dégradés initié en 2022 tout en portant un programme ambitieux d'investissement au service des Val-de-Marnais. Le budget supplémentaire 2023 est cependant impacté par le contexte national et en particulier par la dégradation de l'activité immobilière qui provoque une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et qui alourdit l'enjeu budgétaire alors que la situation de la collectivité reste fragile.

Le principal marqueur de ce budget supplémentaire est en effet la proposition de diminution de la recette DMTO de -25 M€ et -7,5%, ramenée de 335 M€ à 310 M€, alors même que le montant retenu au budget primitif 2023 était déjà en retrait de -6,9% au regard du BP 2022. Les difficultés d'accès au crédit et le resserrement de la capacité d'emprunt des ménages constituent des freins majeurs à la réalisation des projets immobiliers. Si aucun redressement n'est observé dans les prochains mois, il pourrait s'agir du plus faible montant perçu depuis l'exercice 2018, avec un montant de 297,06 M€ encaissés.

Dans le même temps, l'inflation et les décisions unilatérales du Gouvernement prises en 2022 et dont les effets se prolongent en 2023 (revalorisation du point d'indice, élargissement du Ségur de la Santé, revalorisation du RSA en particulier) continuent d'alourdir les charges de fonctionnement du Département en 2023. Pour qu'en dépit de ce contexte général, le budget supplémentaire contribue au respect des engagements pris vis-à-vis des Val-de-Marnais, la prudence et la maîtrise des dépenses s'imposent plus que jamais comme des actions à poursuivre en matière de gestion des finances départementales.

Ainsi, malgré ces fortes contraintes, le Département préserve un taux d'épargne nette de 1,06% qui pourrait s'améliorer au compte administratif. En complément, le résultat de clôture 2022 est mis à profit pour réduire de 21 M€ le montant de l'emprunt d'équilibre, ainsi ramené de 165 M€ au BP à 144 M€ à l'issue du BS (-12,7%), sans remettre en cause les projets d'investissement présentés dans le cadre du BP qui ne sont ajustés à la marge que pour tenir compte de la capacité effective à les mener à bien au cours de l'exercice.

C'est dans ce cadre que sont réalisés les ajustements proposés au titre du budget supplémentaire 2023.

En fonctionnement, ils représentent en dépenses 2,2% des crédits inscrits au BP et en recettes hors reprise du résultat 0,6%. En investissement, l'ajustement des dépenses recouvre (hors reports) - 2,9% des inscriptions de crédit du budget primitif et celui des recettes +1,7%. Au global, hors provisions pour gestion active de la dette, budgets annuel et pluriannuel confondus, le projet de budget supplémentaire 2023 présente un besoin de financement de 11,94 M€ qui s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement (RF) :	9 957 505	1 752 573	Recettes d'investissement (RI) :
Dépenses de fonctionnement (DF) :	32 484 939	-8 834 490	Dépenses d'investissement (DI) :
Solde négatif en section de fonctionnement (RF-DF)	-22 527 433	10 587 064	Solde positif en section d'investissement (RI-DI)
		-11 940 370	Solde net du BS (Recettes-Dépenses)

- La section de fonctionnement connaît au BS un besoin de financement de 22,53 M€, l'ajustement des dépenses s'élevant à +32,48 M€ et celui des recettes à +9,96 M€.
- La section d'investissement se trouve en revanche allégée au BS avec un solde positif de 10,59 M€ (hors emprunt), l'ajustement des dépenses s'élevant à -8,83 M€ et celui des recettes à +1,75 M€.

Les modifications apportées au budget des autorisations de programme (BAP) consistent pour l'essentiel, au vu de l'avancement de chacune des opérations, en des re-phasages des crédits de paiement avec un montant global de -4,05 M€ sur l'exercice 2023. Cet ajustement à la baisse des crédits de paiement 2023 permet de contenir au BS l'incidence sur le niveau de la charge nette des autorisations de programme, des reports arrêtés à un montant en charge nette de 24,25 M€.

Inscrite au BP 2023 à hauteur de 236,75 M€, dont 5,08 M€ au titre de la participation du budget général au budget annexe d'assainissement, cette charge nette se trouve portée à 256,95 M€ avec une participation au budget annexe d'assainissement ramenée à 1,48 M€ :

- reports +24,25 M€
- ajustements et propositions nouvelles -4,05 M€

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle de la charge nette du PPI.

Secteur en M€	Charge nette PPI				
	BP 2023	Reports 2023	Propositions nouvelles au BS	Total BS 2023	Total 2023
Collèges et enseignement supérieur	80,84	10,17	1,35	11,52	92,36
Voirie et transports en commun	52,54	0,50	-0,14	0,36	52,90
<i>Voirie et transports en commun</i>	<i>52,54</i>	<i>0,50</i>	<i>-0,14</i>	<i>0,36</i>	<i>52,90</i>
<i>Voirie et transports en commun - voirie</i>	-	-	-	-	-
<i>Voirie et transports en commun - transp</i>	-	-	-	-	-
Equipements sociaux	15,22	1,55	1,00	2,54	17,76
Espaces verts	8,44	1,85	-0,58	1,28	9,71
Environnement	5,74	0,08	0,30	0,38	6,12
Bâtiments administratifs et aménagement numérique	34,81	6,47	-0,95	5,52	40,33
<i>- dont Projet Eiffel</i>	<i>16,16</i>	<i>2,01</i>	<i>1,07</i>	<i>3,08</i>	<i>19,25</i>
Equipements culturels, sportifs, loisirs	1,55	0,25	-0,04	0,21	1,76
Aménagement et politique de la ville	4,60	-	-	-	4,60
Logement	21,00	-	-	-	21,00
Sécurité	3,30	0,93	-	0,93	4,23
Opérations transverses	3,65	2,45	-1,40	1,05	4,70
Participation au BAA	5,08	-	-3,59	-3,59	1,48
Total	236,75	24,25	-4,05	20,19	256,95

1 - LES PRINCIPAUX AJUSTEMENTS DE CREDIT

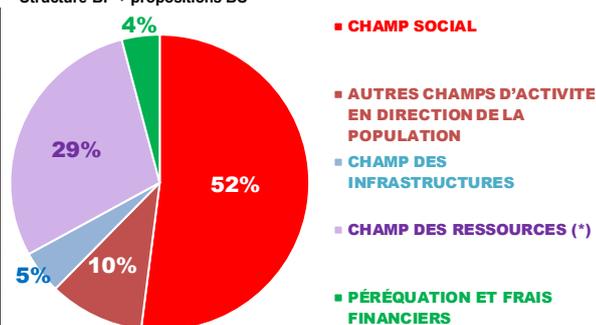
Sont ici résumés les principaux ajustements proposés au BS selon le détail présenté en annexe 3 au présent rapport.

1 - 1 En fonctionnement, des dépenses tirées à la hausse principalement par les interventions sociales

Les dépenses de fonctionnement Approche par directions en M€	BP	BS propositions	BP + BS	% Structure
CHAMP SOCIAL	774,79	18,96	793,75	52,0%
AUTRES CHAMPS D'ACTIVITE EN DIRECTION DE LA POPULATION	150,02	6,39	156,41	10,3%
CHAMP DES INFRASTRUCTURES	70,61	0,38	70,98	4,7%
CHAMP DES RESSOURCES (*)	433,92	6,54	440,46	28,9%
PÉRÉQUATION ET FRAIS FINANCIERS	63,92	0,22	64,14	4,1%
Total	1 493,26	32,48	1 525,75	100,0%

(*) Le champ des ressources comprend la charge de personnel

Structure BP + propositions BS



Avec un total de 18,96 M€ sur un volume global tous secteurs confondus de 32,48 M€, les ajustements de crédit concernant le champ social représentent 58,36% des inscriptions proposées au BS en dépenses de fonctionnement, avec cependant des évolutions contrastées selon les secteurs.

- Les crédits afférents à l'allocation RSA nécessitent une inscription de + **1,64 M€** malgré la baisse du nombre d'allocataires constatée depuis le début de l'année, afin de prendre en compte la revalorisation de l'allocation de 1,6% intervenue à partir du mois d'avril 2023.

- Les crédits dédiés à l'aide sociale à l'enfance augmentent de **6,80 M€**, en raison d'une hausse des enfants accueillis un peu supérieure aux prévisions d'une part et pour tenir compte du versement de la prime Ségur et de la revalorisation de la convention collective applicable aux établissements d'accueil des mineurs et aux associations mobilisées dans la cadre du dispositif Réaji d'autre part.
- A noter que les dépenses en faveur de l'autonomie progressent de **10,55 M€**, également en raison des mesures du plan Ségur, des revalorisations salariales des personnels des établissements et services médico-sociaux et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du coût de certaines prestations.

Les crédits dédiés aux autres champs d'activité et aux infrastructures du Département progressent de **6,77 M€** avec en particulier :

- La contribution du Département à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris représente un ajustement de +2,42 M€
- Les dépenses relatives au forfait Améthyste augmentent de + 0,94 M€ et les remboursements de cartes Imagin'R de +0,72 M€
- Les crédits dédiés à la gestion et aux équipements des collèges augmentent de + 1,75 M€.

En dépit d'une diminution de -0,48 M€ des frais afférents à la gestion de la dette et de -0,39 M€ au titre des participations aux budgets annexes, les crédits afférents aux moyens d'intervention, à la péréquation et aux frais financiers sont en augmentation avec un ajustement de + 6 76 M€.

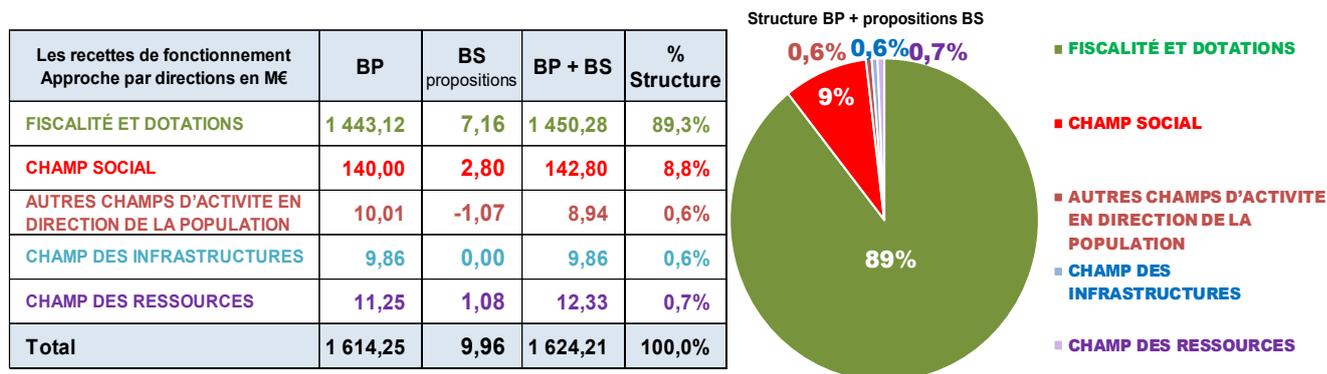
- Les dépenses relatives à l'entretien et aux réparations des bâtiments, aux fluides et à l'alimentation poursuivent leur hausse, avec + **3,28 M€** et +7,7% par rapport au budget primitif 2023.

Fluides, entretien et réparations alimentation et fournitures administratives	BP 2023	Total BS 2023	Total 2023	% évol Total / BP
Énergie - Électricité	9 767 000	3 095 000	12 862 000	31,7%
Eau et assainissement	947 860	28 000	975 860	3,0%
Chauffage urbain	2 435 000	-915 000	1 520 000	-37,6%
Combustibles	540 450	-	540 450	-
Carburants	600 050	34 000	634 050	5,7%
S/total des fluides	14 290 360	2 242 000	16 532 360	15,7%
Entretien et réparations	25 108 905	802 560	25 911 465	3,2%
Total fluides, entretien et réparations	39 399 265	3 044 560	42 443 825	7,7%
Alimentation	2 282 462	243 980	2 526 442	10,7%
Fournitures administratives	875 946	-8 900	867 046	-1,0%
Total général	42 557 673	3 279 640	45 837 313	7,7%

- Les crédits dédiés aux ressources humaines progressent de **1,9 M€** dont 1,8 M€ pour le paiement de la cotisation au Comité national d'action sociale (CNAS).
- Les crédits dédiés à la péréquation DMTO sont abondés de **0,70 M€**, tandis que les crédits alloués aux frais financiers sont ajustés à la baisse pour un montant global de - 0,47 M€.
- Enfin, les équilibres des budgets annexes donnent lieu à un ajustement à la baisse de la contribution du budget général pour un montant global de **-0,39 M€** en baisse de 0,7%.

Contributions aux budgets annexes (M€)	Budget primitif	BS propositions	BP + BS	% Évo / BP
Contribution au BAFE (<i>Champ social</i>)	22,34	+0,06	22,40	0,27%
Contribution au BAA	17,52	-0,34	17,19	-1,92%
<i>Contribution aux amortissements</i>	12,10	-	12,10	-
<i>Contribution d'équilibre</i>	5,42	-0,34	5,09	-6,20%
Contribution au BAR	10,70	-0,05	10,65	-0,43%
Contribution au BALDSE	1,62	-0,07	1,56	-4,10%
Total des contributions	52,19	-0,39	51,80	-0,74%

1 - 2 - En recettes de fonctionnement, des inscriptions revues globalement à la hausse grâce à la fiscalité et la péréquation en dépit de la dégradation des DMTO



Avec un total de + 7,16 M€, sur un volume global toutes natures de recettes confondues de +9,96 M€, les ajustements de crédit concernant la fiscalité et les dotations d'équilibre représentent 71,9 % des inscriptions proposées en recettes de fonctionnement.

- S'agissant des DMTO, il est proposé une baisse de 25 M€ par rapport au BP 2023 (335 M€) avec un nouveau total inscrit de 310 M€. Cet ajustement intègre les données issues des recettes perçues jusque fin mai et les simulations qu'elles permettent, sans pouvoir exclure une erreur d'appréciation au regard du caractère exogène de cette recette.
- Plusieurs autres recettes sont ajustées à la hausse :
 - Au vu des encaissements constatés au cours des cinq premiers mois de l'exercice, il est proposé d'augmenter l'inscription initiale de plusieurs recettes : la taxe sur les conventions d'assurance de +15,3 M€, la taxe d'aménagement pour +2,0 M€ et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 2,1 M€.
 - La fraction de TVA compensant la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) bénéficie d'une revalorisation de + 8,35 M€.
 - La recette de péréquation DMTO est en progression de 6,15 M€.

Dans le champ social, les recettes de fonctionnement progressent de 2,80 M€ recouvrant à la fois des ajustements à la hausse et à la baisse, avec principalement :

- Le versement de la recette de compensation pour l'augmentation exceptionnelle du RSA intervenue en 2022 permet un abondement de crédit de 3,49 M€.
- Les recettes afférentes aux crèches sont en progression de 1,04 M€.
- Dans le champ de l'autonomie, les recettes diminuent de 1,37 M€.

1 - 3 L'équilibre de la section de fonctionnement

Au total, la section de fonctionnement présente l'équilibre suivant :

Épargne		BP 2023	Total BS 2023	Total 2023	% évol Total /
A	Recettes brutes de fonctionnement :	1 614 249 990	9 957 505	1 624 207 495	0,6%
	- Produits des cessions (a)	-	-	-	
	- Reprises sur provision (b)	1 770 874	-	1 770 874	0,0%
	- Atténuations de charges (c)	1 883 350	-	1 883 350	0,0%
	- Atténuations de produits (d)	37 854 617	1 100 000	38 954 617	2,9%
A'	Recettes réelles de fonctionnement (A' = A-a-b-c-d)	1 572 741 149	8 857 505	1 581 598 654	0,6%
B	Dépenses brutes de fonctionnement :	1 493 260 930	32 484 939	1 525 745 869	2,2%
	- Dotations sur provision (b)	2 798 849	-	2 798 849	0,0%
	- Atténuations de charges (c)	1 883 350	-	1 883 350	0,0%
	- Atténuations de produits (d)	37 854 617	1 100 000	38 954 617	2,9%
B'	Dépenses réelles de fonctionnement (B' = B-b-c-d)	1 450 724 114	31 384 939	1 482 109 053	2,2%

Un ajustement des dépenses plus élevé que celui des recettes, contracte les niveaux d'épargne. Ils restent cependant comparables aux étiages constatés au cours des exercices antérieurs et améliorent sensiblement les situations connues en 2020 et 2021 au cours desquels les taux d'épargne nette se sont établis après BS respectivement à 0,04% et 0,76%.

Épargne		BP 2023	Total BS 2023	Total 2023	% évol Total / BP
C=A'-B'	Épargne brute (hors reprise du résultat)	122 017 035	-22 527 433	99 489 602	-18,5%
C/A'	Taux d'épargne brute	7,76%	-	6,29%	-18,9%
L	Amortissement de la dette	83 023 000	-323 000	82 700 000	-0,4%
M=C-L	Épargne nette (hors reprise du résultat)	38 994 035,00	-22 204 433	16 789 602	-56,9%
M/A'	Taux d'épargne nette	2,48%	-	1,06%	-57,2%

1 - 4 En investissement, une charge nette allégée par un ajustement à la baisse des dépenses

La charge nette de la section d'investissement se trouve allégée pour un montant de 10,59 M€.

- Des dépenses d'investissement re-phasées au plus près des prévisions de réalisation en 2023

Les ajustements proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à - 8,83 M€ dont -2,92 M€ concernent des opérations pluriannuelles, hors participation du budget général au budget annexe d'assainissement (BAA).

- Les crédits dédiés au secteur des collèges sont ajustés pour un montant total de + 0,35 M€ dont +0,20 M€ pour le programme de grosses réparations dans les collèges.
- Les crédits consacrés au secteur des équipements sociaux sont augmentés en 2023 pour un montant total de + 0,82 M€ tandis que ceux des équipements administratifs sont proposés à la baisse de 0,95 M€.
- Dans le secteur de l'environnement, les inscriptions sont augmentées de 0,30 M€ tandis qu'elles baissent de 0,66 M€ dans le champ des espaces verts.

- Les crédits des opérations de voirie et de transports en commun sont également ajustés au plus près pour un montant global de -0,73 M€.
- La minoration de 2,00 M€ des crédits dédiés au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux est compensée par la prise en compte de reports de crédit pour un montant de 2,45 M€.

Enfin, les participations du budget général aux budgets annexes diminuent de 5,22 M€ en investissement, dont -3,59 M€ au titre du budget annexe d'assainissement, -1,65 M€ au titre du budget annexe des foyers de l'enfance et +0,02 M€ au titre du budget annexe de restauration. Elles sont fixées respectivement à 1,48 M€ pour le BAA, à 0,07 M€ pour le BALDSE et à 0,16 M€ pour le BAR, soit un montant total de 1,72 M€, le BAFE ne nécessitant pas de participation en investissement.

➤ Des recettes d'investissement en légère augmentation

Au total, l'ajustement des recettes d'investissement s'élève à un montant de + 1,75 M€. La seule augmentation notable concerne le financement accordé par le FS2I au Département du Val-de-Marne qui permet au BS un ajustement budgétaire de +3,88 M€.

2 – L'INCIDENCE SUR L'ÉPARGNE ET L'EMPRUNT, L'ÉQUILIBRE PROPOSÉ

2 - 1 L'incidence sur l'épargne et l'emprunt

L'épargne brute (hors reprise du résultat) baisse de 22,53 M€ passant ainsi de 122,02 M€ au budget primitif 2023 à 99,49 M€ à l'issue du BS. L'épargne nette s'établit pour sa part à 16,79 M€ à l'issue du BS contre 38,99 M€ au BP 2023.

Le taux d'épargne brute est ramené à 6,3% à l'issue du BS contre 7,8 % au BP 2023. Le taux d'épargne nette s'élève à 1,1% contre 2,5% au BP 2023.

Il s'agit là cependant de montants prévisionnels et l'exécution des dépenses comme des recettes au cours des derniers mois de l'exercice peut infléchir cette évolution.

Le besoin de financement par l'emprunt est ramené de 165,00 M€ au BP 2023 à 144,00 M€ à l'issue du BS 2023, soit -12,7%. Hors opération Eiffel, le besoin de financement par l'emprunt est ramené de 148,84 M€ au BP 2023 à 142,93 M€ après BS.

2 – 2 L'incidence de l'affectation du résultat et de la reprise du résultat

Le budget supplémentaire 2023 a également pour vocation :

- d'affecter le résultat constaté au compte administratif de l'année précédente. En 2022, le résultat brut avant financement des restes à réaliser s'élève à 60,63 M€ dont 93,63 M€ d'excédent en fonctionnement et 33,00 M€ de déficit en investissement. Afin de couvrir le déficit d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
 - 32,94 M€ en résultat de fonctionnement reporté,
 - 60,69 M€ à l'équilibre de la section d'investissement.

Cette affectation à hauteur de 60,69 M€ permettra de couvrir :

- pour 33,00 M€, le déficit de la section d'investissement sur les crédits réalisés,
- pour 27,69 M€, la charge nette des restes à réaliser (dépenses-recettes).

Ainsi, l'affectation du résultat permet de reprendre les restes à réaliser constatés au compte administratif 2022, qui deviennent des reports.

2 - 3 L'équilibre du projet de BS 2023

Afin de mieux appréhender le projet de BS proposé à l'Assemblée départementale, les provisions constituées en vue de la gestion active de la dette et équilibrées en dépenses et en recettes, font l'objet d'une comptabilisation distincte. Sur cette base, l'équilibre du projet de BS 2023 peut se résumer comme suit :

Equilibre		BP 2023	Total BS 2023	Total 2023	% évol Total / BP
A	Recettes de fonctionnement :	1 614 249 990	42 897 875	1 657 147 865	2,7%
	- Reprise du résultat de fonctionnement		32 940 370		
	- Propositions nouvelles		9 957 505		
B	Dépenses de fonctionnement :	1 493 260 930	32 484 939	1 525 745 869	2,2%
	- Propositions nouvelles		32 484 939		
C	Autofinancement (RF-DF)	120 989 060	10 412 936	131 401 996	8,6%
	<i>dont virement complémentaire</i>	<i>20 213 458</i>	<i>10 649 936</i>	<i>30 863 394</i>	<i>52,7%</i>
D	Recettes investissement hors refinancement dette :	100 633 654	62 442 252	163 075 906	62,0%
	- Affectation du résultat de fonctionnement		60 689 678		
	- Reports hors emprunts		-		
	- Propositions nouvelles		1 752 573		
E	Dépenses investissement hors refinancement dette :	386 622 714	51 855 188	438 477 902	13,4%
	- Reprise du résultat d'investissement		32 996 776		
	- Reports		27 692 902		
	- Propositions nouvelles		-8 834 490		
F+D-E	Montant à financer (charge nette)	285 989 060	-10 587 064	275 401 996	-3,7%
C	Transfert de l'autofinancement brut en investissement	120 989 060	10 412 936	131 401 996	8,6%
G=F-C	Montant de l'emprunt avec reports		-21 000 000		
	dont montant de l'emprunt reporté	165 000 000	-	144 000 000	-12,7%
	dont montant de l'emprunt proposition BS		-21 000 000		

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. GICQUEL
Vice président du Conseil départemental

